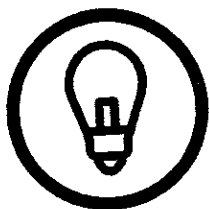


OFFRE DE FOURNITURE D'ÉNERGIE OSMPro



ÉLECTRICITÉ

Raison sociale :
EARL RAOUX MARC

Représentant légal :
RAOUX Marc

Notre proposition :
Contrat n°800043870,
valable jusqu'au 08/01/2021 à 16h30

Votre interlocuteur régional :
Herve SCHELLHORN
herve.schellhorn@antargaz.com

Le Contrat de fourniture d'Electricité fixe les conditions de vente d'une quantité d'Electricité. Il est constitué des Conditions Générales de Vente (CGV) et des Conditions Particulières de Vente (CPV). Les présentes Conditions Particulières de Vente définissent les dispositions convenues spécifiquement entre les parties. Les Conditions Particulières de Vente prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

1. COORDONNEES

1.1. COORDONNEES DU CLIENT

Raison sociale	EARL RAOUX MARC
Forme sociale	EARL
Capital	10500
Siège social	CHEMIN DU CAMBON 30800 SAINT GILLES
SIRET contractant	750354912
Code NAF	01.24Z
Représentant	RAOUX Marc
En sa qualité de	Directeur

1.2. COORDONNEES DU SITE DE LIVRAISON ET D'UTILISATION D'ELECTRICITE

Nom du site	EARL RAOUX MARC
Adresse	CHEMIN DU COURBON - -
Code postal	30800
Ville	SAINT GILLES
N° PDL	50006477246277
SIRET site livré	
Interlocuteur	MARC RAOUX
Téléphone portable	0624958044

Le Point De Livraison (PDL) correspond au point physique d'un poste de livraison où sont placés les équipements de mesure pour déterminer les quantités livrées. Les références du PDL sont attribuées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

1.3. COORDONNEES DE FACTURATION

Raison sociale	EARL RAOUX MARC
Adresse	CHEMIN DU CAMBON - -
Code postal	30800
Ville	SAINT GILLES
Téléphone	
E-mail	mylene.raoux@moulindeguindon.fr

EARL RAOUX MARC
10500 Chemin du Cambon
30800 SAINT-GILLES
Tél 06 24 95 80 44 - Fax 04 66 84 17 14
Ape 0124Z - TVA FR 07 750 354 912

2. DONNEES TECHNIQUES

En cas de changement de fournisseur, Antargaz (ci-après désignée le Fournisseur) devra récupérer les informations de mesures de consommation pour le point de livraison concerné par ce contrat auprès du GRD en charge des interventions techniques sur le réseau.

Date d'effet	Puissances Souscrites (kVA)					Segment	Option Tarifaire	GRD
21/04/2021	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	C4	Courte utilisation	Enedis 34 Place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE
		204	204	204	204			

Date d'effet

La date d'effet correspond à la date prévisionnelle de Mise en service du Point De Livraison et donc à la date anniversaire du Contrat.

Puissance Souscrite

Puissance maximale délivrée à laquelle le Client a souscrit via son Fournisseur et qu'il détermine en fonction de ses besoins. Elle est exprimée en kVA.

Plage Horo-saisonnière

PTE : Pointe

HPH : Heures Pleines Hiver

HCH : Heures Creuses Hiver

HPE : Heures Pleines Eté

HCE : Heures Creuses Eté

Elles sont fixées par le GRD en fonction des conditions d'exploitation du Réseau Public de Distribution.

Option Tarifaire

L'Option Tarifaire détermine le tarif d'acheminement (TURPE) associé.

Accès au réseau de distribution

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) jointe aux Conditions Générales de Vente et décrivant les conditions de livraison de l'Electricité (caractéristiques et détermination des quantités), les conditions d'accès et de réalisation des interventions techniques sur le dispositif de raccordement ainsi que sur le dispositif de comptage.

EARL PAOUX MARC
1080 Chemin du Cambon
92000 NANT-GILLES
Tél 01 68 84 17 14 - Fax 04 66 84 17 14
Siret 750 354 912 - Ape 0124Z - TVA FR 07 750 354 912

3. PRIX

Pour le point de livraison défini à l'article 1.2 des présentes, le prix de fourniture d'Electricité HTT est constitué :

- d'un **Abonnement mensuel** égal à 17.50 € HTT/mois,
- de plusieurs **prix de l'Energie**, qui sont proportionnels aux consommations d'Electricité et égaux à :

Début de Fourniture	Fin de Fourniture	Prix de l'Energie (€HTT/MWh)				
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
21/04/2021	31/03/2024		89.03	65.95	52.68	29.78

Abonnement mensuel

Il correspond à l'Abonnement annuel divisé par douze dont le montant dépend de la Puissance Souscrite et de l'Option Tarifaire choisies par le Client. Il est indépendant des quantités d'Electricité consommées.

Prix de l'Energie

Prix produit défini sur la période de fourniture du Contrat, intégrant les frais de gestion et de commercialisation de l'Electricité pour le site du Client.

Les prix mentionnés ci-dessus correspondent à la seule fourniture de l'Electricité. Ces prix s'entendent hors TURPE, impôts, taxes, charges et redevances ou contributions supportés par le Fournisseur du fait de la fourniture d'Electricité au Client. Ces prix ont été calculés à partir des informations transmises par le Client et reprises à l'article 1 et article 2 des présentes Conditions Particulières de Vente. En cas d'incohérence avec les informations communiquées par le GRD pour le même Point De Livraison, le Fournisseur pourra réévaluer les conditions tarifaires de fourniture.

4. REVISION TARIFAIRE

Par dérogation à l'article 6.a.1 des Conditions Générales de Vente, l'**Abonnement mensuel** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Par dérogation à l'article 6.a.2 des Conditions Générales de Vente, le **prix de l'Energie** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Le taux normal de TVA à 20% s'applique à l'ensemble des composantes tarifaires

Toute création, modification ou évolution des impôts, taxes, contributions ou charges dus par le Fournisseur en application de la législation et/ou réglementation sera applicable de plein droit au Contrat en cours d'exécution.

Les autres clauses du Contrat de fourniture restent inchangées.

EARL RAOUX MARC
1035, chemin du Cambon
39500 SAINT-GILLES
Tél. 01 63 87 01 66
Fax 01 63 87 01 66
SIREN 521 241 046 - N°AFC 27 750 355 712

5. ACHEMINEMENT DE L'ELECTRICITE

L'acheminement de l'Electricité jusqu'au Compteur du Client est assuré par le Gestionnaire du Réseau de Distribution. Les charges liées à l'acheminement de l'Electricité qui correspondent au TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) seront facturées au Client à l'euro l'euro selon le barème en vigueur et en même temps que la fourniture d'Electricité. Au jour de la souscription du présent Contrat, les Tarifs d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) sont fixés à :

Part fixe TURPE (€HTT/mois)	Part variable TURPE (€HTT/MWh)				
229.28	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
		50.30	30.80	22.80	18.70

6. TAXES ET CONTRIBUTIONS

Le Fournisseur facturera de façon distincte les taxes et contributions suivantes :

	Montant
Contribution Tarifaire d'Acheminement estimée (CTA)	62.00 €HT/mois
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	22.50 €HT/MWh
Taxes Communales et Départementales sur la Conso Finale d'Electricité (TCCFE & TDCFE)	3.13 €HT/MWh
Contribution Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	0.00 €HT/MWh
Contribution à la Sécurité d'Approvisionnement en Electricité	7.61 €HT/MWh

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

Le taux normal de TVA à 20% s'applique sur toutes les composantes de prix.

Exonération CSPE :

L'exonération sera effective dès réception par le Fournisseur de l'attestation du Client dûment complétée (modèle CERFA – article 266 quinquies et 266 quinquies A code des douanes).

EARL RAOUX MARC
 1035, chemin du Cambon
 30800 SAINT-GILLES
 Tél 04 66 87 0 111 - Fax 04 66 84 17 14
 Siret 750 354 912 - Ape 0124Z - TVA FR 07 750 354 912

7. DUREE

Le contrat prend effet le 21/04/2021 à 00h00 sous réserve des dispositions de l'article 2 des CGV, pour se terminer le 31/03/2024. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction par période successive de même durée sauf résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 30 jours avant l'expiration de la période en cours.

8. MODALITES DE FACTURATION

FREQUENCE DE FACTURATION	MODE D'ENVOI	MODE DE PAIEMENT	DELAI DE REGLEMENT
Mensuelle	Électronique et courrier	Prélèvement	15 jours, date de facture

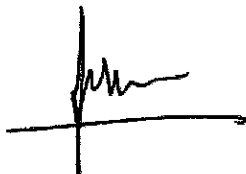
EARL RAOUX MARC
1035 Chemin du Cambon
30400 SAINT-GILLES
Tél. 04 66 87 04 63 - Fax 04 66 84 17 14
Siret 750 224 072 00010 - Ape 0124L - TVA FR 07 750 354 012

Les clauses du Contrat de fourniture d'Electricité en offre de marché sont définies dans les Conditions Générales de Vente du Fournisseur, référencées MOD-2438 (19-12), qui sont remises au Client au jour de la signature des présentes ainsi que la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) Conditions de Distribution du GRD. Le Client reconnaît les avoir comprises, les accepte sans restriction ni réserve et mandate le Fournisseur pour demander la Mise en Service de son Installation auprès du GRD.

Fait en deux exemplaires originaux, à *st jides*, le *07/01/2021*

LE FOURNISSEUR

SIGNATURE :



Yannick MATRAS
Directeur des Opérations

LE CLIENT

SIGNATURE :

EARL RAOUX MARC

1035, chemin du Cambon
30800 SAINT GILLES

Tél. 04 66 84 17 14 - Fax 04 66 84 17 14
S.A.R.L. au capital de 100 000 € - Ape 4712 C0013 - RCS ST GILLES 30800 00013

Nom et titre du représentant

RAoux Direction



CRÉDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc
Avenue du Montpelliéret Maurin 34977 Lattes Cedex

REMISE DE CHÈQUES
OU
RIB/IBAN

Date de la remise

Nb chèques

4985051

International Bank Account Number (IBAN) FR76 1350 6100 0019 3782 5400 020 Bank Identification Code (SWIFT) AGRIFRPP835				Personne qui vous a remis le chèque, banque et lieu de paiement		N° de Chèque	Montant €
Code etab 13506	Code guichet 10000	N° de compte 19378254000	Clé RIB 20				
Nom et adresse du titulaire EARL RAOUX MARC 1035 CHEMIN DU CAMBON 30800 ST GILLES				Signature			

Code banque

Code guichet

Numéro de Compte

Clé RIB

TOTAL REMISE
à compléter dans tous les cas

1 3 5 0 6 1 0 0 0 0 1 9 3 7 8 2 5 4 0 0 0 2 0

FR76 1350 6100 0019 3782 5400 020



CRÉDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc
Avenue du Montpelliéret Maurin 34977 Lattes Cedex

REMISE DE CHÈQUES
OU
RIB/IBAN

Date de la remise

Nb chèques

8200606

International Bank Account Number (IBAN) FR76 1350 6100 0003 0003 1100 174 Bank Identification Code (SWIFT) AGRIFRPP835				Personne qui vous a remis le chèque, banque et lieu de paiement		N° de Chèque	Montant €
Code etab 13506	Code guichet 10000	N° de compte 03000311001	Clé RIB 74				
Nom et adresse du titulaire EARL MOULIN DE GUINDON CHEMIN DU CAMBON 30800 ST GILLES				Signature			

Code banque

Code guichet

Numéro de Compte

Clé RIB

TOTAL REMISE
à compléter dans tous les cas

1 3 5 0 6 1 0 0 0 0 0 3 0 0 0 3 1 1 0 0 1 7 4

FR76 1350 6100 0003 0003 1100 174